

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Sont absents : René Dézieux, Laurent Léger, Hervé Massias excusé donnant procuration à Nicolas Jouve, Christelle Renard-Cueille excusée donnant procuration à M. le Maire.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h30, Mme Patricia Pradel est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal procède au vote de la désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27/09/2020 :

- 5 titulaires : Xavier Gruat, Sophie Rios, Jean-Paul Legrand, Daniel Gauthier, Jean-Paul Basset
- 3 suppléants : Stéphanie Moncourier, Jérôme Ferinczeck, Jacques De Carvalho

La séance est interrompue le temps de transmettre les résultats aux autorités préfectorales. La séance reprend à 21 heures 06.

Monsieur le Maire fait la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité :

- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- Demande motivée autorisant une construction hors des parties actuellement urbanisée de la commune au lieu-dit « Lagrange » ;
- Désignation de l'acquéreur pour la vente de l'école du Deveix, le locataire actuel deviendra l'acquéreur ;
- Attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19 à certains agents. Concernant les agents, le conseil prend acte qu'un agent a demandé à travailler malgré son état de santé à risques pendant la période d'urgence sanitaire et que sa demande n'a pas eu de suite favorable.

Monsieur le Maire évoque les éléments suivants relatifs à la préparation du budget :

- Le prix du repas de la cantine est abordé. Une réunion prochaine est prévue entre le prestataire et la mairie ;
- La fiscalité locale directe n'augmentera pas en 2020 ;
- Les subventions aux associations sont examinées au cas par cas. Un retour à la normale est prévu pour l'année prochaine. Une réunion avec les présidents des associations est prévue ;
- Discussion sur le prix à la journée du centre de loisirs pour se mettre en adéquation avec les prix des autres centres de loisirs de Haute Corrèze Communauté. Les conventions avec les différentes communes vont être resignées.

Monsieur le Maire fait un compte rendu sur la visite de Monsieur le Sous-Préfet du 02 juillet. Il évoque également la vacance du poste administratif de la mairie et la mise en service prochaine de la fibre sur la commune

La commission gérontologie a été invitée à l'assemblée de l'association ADMR le 07 juillet. Un compte-rendu sera fait lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h. Vu pour être affiché le 17 juillet 2020, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.